



Inscription du mariage en Russie au registre de l'état civil suisse

Par souci de simplicité, seule la forme masculine est utilisée dans ce texte. La forme féminine est bien sûr toujours incluse.

02.06.2020
Réf.124.1

Le mariage est conclu en stricte conformité avec la législation russe. Les documents nécessaires en vue du mariage sont définis par les autorités russes. Pour cette raison nous vous prions de vous adresser directement aux Offices de l'état civil russes ou [à l'Ambassade de Russie à Berne](#) pour obtenir les informations nécessaires. Seulement ces bureaux peuvent-vous donner les informations nécessaires.

Veillez, s'il vous plaît, annoncer votre mariage à l'Ambassade de Suisse à Moscou, afin que ce dernier soit reconnu en Suisse. L'Ambassade vérifie les documents et les transmet aux autorités compétentes en Suisse pour reconnaissance et enregistrement.

Veillez prêter une attention particulière aux points suivants:

- Les documents d'état civil (naissance, mariage, divorce, décès) doivent être présentés en duplicata (ПОВТОРНОЕ, deuxième exemplaire) avec apostille. Les copies notariées d'un certificat ne sont pas acceptées.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois (sauf passeports).
- **Tous les documents** doivent être traduits en allemand, français ou italien par un traducteur qualifié. **La traduction du prénom et du nom de famille actuels doit être écrite exactement de la même manière sur tous les documents que sur le passeport international.** Les traductions doivent être certifiées par un notaire. La certification du notaire pour la traduction n'a pas besoin d'être accompagnée d'une apostille.
- Une copie lisible et non certifiée de tous les documents et attestations énumérés ci-dessous au **point 1**, y compris les traductions, doit être créée de manière à ce qu'il y ait à la fin deux séries de documents: une série avec tous les originaux à transmettre à l'Office de l'état civil compétent en Suisse et une série avec des copies des originaux pour la documentation de l'ambassade.

Les documents incomplets seront retournés

1. Documents et certificats d'état civil pour la préparation du mariage

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification/remarques
<input type="checkbox"/> Acte de mariage (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostillé	Disponible à l'Office de l'état civil qui a délivré le document original. Si plus tard un ou plusieurs noms changent ont eu lieu, elles doivent être documentées	Le duplicata (ПОВТОРНОЕ / deuxième exemplaire) peut être commandé directement au greffe avec une apostille.
<input type="checkbox"/> Acte de naissance (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostillé		
<input type="checkbox"/> Attestation de domicile (au moment du mariage)	Certificat d'adresse résidentielle officiellement enregistrée ou temporaire en Russie, disponible auprès de la direction de l'appartement ou via МОИ ДОКУМЕНТЫ	Aucune apostille nécessaire.



<p><u>❑ Déclaration notariée d'état-civil au moment du mariage</u></p> <p>Affidavit / auto-déclaration de l'état civil actuel devant notaire. Les certificats officiels d'un bureau d'état civil russe ne sont pas acceptés.</p>	<p>Attention! La déclaration d'état civil doit contenir certaines formulations. Veuillez également prêter attention à cette formulation dans la traduction (voir ci-dessous).</p>	<p>La déclaration doit se faire devant un notaire russe en Russie</p> <p>Authentification de la signature du notaire au ministère de la Justice de la Fédération de Russie avec une apostille.</p>
<p>Célibataire (si vous n'avez jamais été marié/e)</p>	<p>La déclaration doit comporter le libellé: « <i>Je n'ai jamais été marié ou lié par un partenariat enregistré et je ne le suis pas aujourd'hui. Je suis célibataire</i> » <u>ou</u> « <i>j'étais célibataire jusqu'au mariage avec xxxx</i> »</p>	
<p><u>Etat civil « divorcé »</u></p> <p>Certificats / documents supplémentaires nécessaires:</p>	<p>En cas de divorce, le notaire doit indiquer la date à laquelle la personne n'a pas été mariée, à qui et quand elle s'est mariée, ainsi que la date à laquelle le divorce a été officiellement enregistré. « <i>J'étais célibataire jusqu'en xxx, marié de xxx à xxx avec xxx, divorcé depuis xxx. Je suis divorcé</i> <u>ou</u> « <i>J'étais célibataire jusqu'en xxx, marié de xxx à xxx avec xxx, divorcé jusqu'au mariage avec xxx</i> »</p>	
<p><u>❑ Certificat de divorce</u> (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille</p> <p><u>❑ Jugement de divorce</u> Copie certifiée conforme avec apostille</p> <p><u>❑ Acte de mariage antérieur</u> Original avec apostille</p>	<p>Les documents doivent indiquer la date légale du divorce et la garde des enfants mineurs</p>	<p>Le certificat de divorce et l'acte de mariage antérieur peuvent être commandé directement auprès de l'Office de l'état civil avec une apostille.</p> <p>La copie certifiée conforme du jugement de divorce doit être présenté avec le cachet actuel de la juridiction compétente</p>
<p><u>Etat civil « veuf »</u></p> <p>Certificats / documents supplémentaires nécessaires</p>	<p>Si veuf, il doit être déclaré au notaire à quelle date la personne n'a pas été mariée, avec qui et quand elle s'est mariée et à quelle date le conjoint est décédé : « <i>J'étais célibataire jusqu'en xxx, mariée de xxx à xxx avec xxx, veuve depuis xxx et à ce jour</i> <u>ou</u> « <i>J'étais célibataire jusqu'en xxx, mariée de xxx à xxx avec xxx, veuve jusqu'au mariage avec xxx</i> »</p>	
<p><u>❑ Certificat de décès</u> (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille</p> <p><u>❑ Acte de mariage antérieur</u> Original avec apostillé</p>	<p>Peut être obtenu auprès de l'Office de l'état civil qui a délivré le document original.</p>	<p>Le duplicata (ПОВТОРНОЕ / deuxième exemplaire) peut être commandé directement auprès de l'Office de l'état civil avec une apostille.</p>



<input type="checkbox"/> Passeport intérieur original (uniquement en personne) <input type="checkbox"/> Copie de <u>toutes</u> les pages du passeport national avec apostille <input type="checkbox"/> 2 copies de la page des données personnelles du passeport intérieur	Le passeport sera restitué à la fin du rendez-vous.	Les copies du passeport intérieur et les copies de la page des données personnelles n'ont pas besoin d'être certifiées.
<input type="checkbox"/> Passeport de voyage (original) <input type="checkbox"/> 2 copie de la page des données personnelles	Le passeport sera restitué à la fin du rendez-vous. S'il y a plusieurs passeports, apportez-les tous avec vous	Les copies de la page des données personnelles n'ont pas besoin d'être certifiées.

Important: les couples qui ont des questions sur les documents de **Crimée, Donetsk et Lougansk** sont prié de contacter l'ambassade de Suisse à Kiev.

2. Documents du fiancé qui vit en Suisse

Document	Informations supplémentaires	Authentification
<input type="checkbox"/> 4 copies du Passeport de voyage (ou avant et arrière page de ID)		Aucune authentification requise.

3. Documents supplémentaires pour l'entrée en Suisse / demande de visa à la résidence

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa pour le visa D Le formulaire doit être soumis en triple exemplaire	Site Web de l'ambassade Conseil: remplissez une fois sur le PC, puis imprimez 3 fois.	
<input type="checkbox"/> 4 photos de passeport	Exigences photographiques	



<input type="checkbox"/> Extrait du casier judiciaire avec une apostille et une traduction notariée +1 copie des documents	Disponible auprès des autorités compétentes du ministère de l'Intérieur ou via МОИ ДОКУМЕНТЫ	L'apostille est attachée par le Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie.
<input type="checkbox"/> Preuve de compétences linguistiques en allemand, français ou italien +1 copie Ne pas applicable si le fiancé est de nationalité Suisse ou un ressortissant de l'UE/AELE	Preuve de compétences linguistiques (au moins niveau A1) de la langue parlée dans le futur lieu de résidence en Suisse ou confirmation d'inscription à un cours de langue conduisant à ce niveau.	Un test de langue avec certificat peut être passé dans les instituts culturels suivants: Goethe Institut, Alliance Française, Instituto Culturale Italiano Aucune authentification requise.

Important! Selon la législation suisse en matière de migration, un visa Schengen valable de type C ne permet pas l'entrée pour un mariage avec résidence ultérieure en Suisse. Un visa D est nécessaire à cet effet.

Après la présentation de la demande de visa, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines, jusqu'à ce que l'approbation de la délivrance du visa d'entrée soit reçue. Dès que le permis d'entrée est disponible, la section des visas de cette ambassade peut être contactée par email pour obtenir un rendez-vous: moscow.visa@eda.admin.ch

4. Prenez rendez-vous / contact

Les documents doivent être déposés en personne, un rendez-vous est obligatoire. Des rendez-vous sont disponibles de lundi à jeudi soit à 09h00, soit à 11h00.

Nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous par e-mail en soumettant les informations ci-après à : moscow.cc@eda.admin.ch: Noms, prénoms, dates de naissance de la fiancée et du fiancé, numéros de téléphone et adresses courriels, date du rendez-vous souhaité.

Si vous avez des questions auxquelles cette fiche d'information ne répond pas, nous sommes également heureux d'y répondre par e-mail: moscow.cc@eda.admin.ch. Les informations sont fournies par téléphone de lundi au jeudi de 14.30 h à 15h30, mais l'accessibilité n'est pas toujours garantie. +7 495 258 38 30

5. Transmission des actes en Suisse

Après la remise des documents correspondants, ceux-ci seront examinés par l'Ambassade et acheminés par l'intermédiaire de l'Office fédéral de l'état civil à l'Office de l'état civil du lieu de résidence. Dans le cas où il n'y pas de lieu de résidence en Suisse, les documents sont envoyés à l'Office d'état civil du lieu d'origine. L'Office d'état civil responsable est en charge de l'inscription du mariage aux registres suisses; il peut exiger des documents supplémentaires le cas échéant.

Après la présentation des documents, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines. L'ambassade n'est pas en mesure d'informer sur l'état actuel de la procédure. Veuillez contacter l'office de l'état civil compétent, si vous avez des questions sur ce sujet.